

**Commune de  
RIVES-D'AUTISE**  
**Nieul sur l'Autise et Oulmes**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 MAI 2019**

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT A L'ECOLE PRIMAIRE A OULMES :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet de réaménagement et réorganisation des espaces. Le projet de travaux 2019 consisterait donc à la modification des sanitaires et le changement des ouvertures.

**RENTREE SCOLAIRE 2019-2020 – TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2019/2020 :

**Restaurant scolaire**

- Repas enfants : 3,15 €
- Repas 3ème enfant et plus : 1,57 €
- Repas adultes : 5,15 €
- Repas exceptionnel : 3,65 €
- De préciser que tout enfant inscrit à la cantine paiera son repas, sauf justificatif.

**Garderie périscolaire**

- 0,80 € / demi-heure / enfant (goûter compris)
- Gratuité pour le 3ème enfant.
- toute demi-heure commencée et entamée sera due.
- La garderie ferme à 19h00, tout dépassement sera facturé 3,10 € le quart d'heure aux familles.

**TARIFS COMPLEMENTAIRES – CENTRE DU VIGNAUD :** Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants pour les stages de football DISTRICT organisé au centre du Vignaud :

TARIFS LAF	TTC	HT
Demi-Pension cadres	37.00 €	33.64 €
Demi-pension stagiaires	32.50 €	29.55 €

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants pour la fourniture des repas et des gouters aux services périscolaires :

TARIFS prestation	TTC	HT
repas	1.80 €	1.64 €
goûter	0.50 €	0.45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs des prestations comme indiqués ci-dessus.

**PROGRAMME DES TRAVAUX DE VOIRIE 2019 :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les travaux présentés dans le cadre du programme voirie 2019, soit pour un budget prévisionnel de 186.240 € TTC, de recourir à un marché à procédure adaptée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'exécution des travaux de voirie présentés.

Adresser la correspondance à  
Monsieur le Maire – Mairie de NIEUL SUR L'AUTISE - 3, rue Aliénor d'Aquitaine  
85240 RIVES-D'AUTISE

☎ : 02.51.52.40.12. 📠 : 02.51.52.43.04. courriel : [mairie@rives-autise.fr](mailto:mairie@rives-autise.fr)



**NOUVEAU LOTISSEMENT SUR NIEUL-SUR-L'AUTISE :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, souhaite attribuer le nom de : «lotissement Les Prés » pour ce futur lotissement, souhaite attribuer le nom de : « rue des Prés » pour cette nouvelle voie dans le futur lotissement.

Décide que les frais de fournitures et de pose de la plaque indicative seront pris en charge par la commune et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à toute démarche administrative pour ce dossier.

**LOTISSEMENT LES ECLUZIS – MODIFICATION DU REGLEMENT ET DU PERMIS D'AMENAGER :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le projet de modification du règlement du lotissement LES ECLUZIS, charge le cabinet de géomètre de Damien VERONNEAU pour la réalisation du permis d'aménager modificatif n°2 et mandate le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier

**LIBELLES DE VOIES – MODIFICATION DES DOUBLONS :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'apporter les modifications suivantes :

<b>Sur Nieul/l'autise</b>	<b>Sur Oulmes</b>
<b>Rue de l'Ermitage</b>	
Rue de la Forge <b>de Nieul</b>	Rue de la Forge
Rue des Maléons <b>de Sauvéré</b>	Rue des Maléons

*Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en Mairie.*